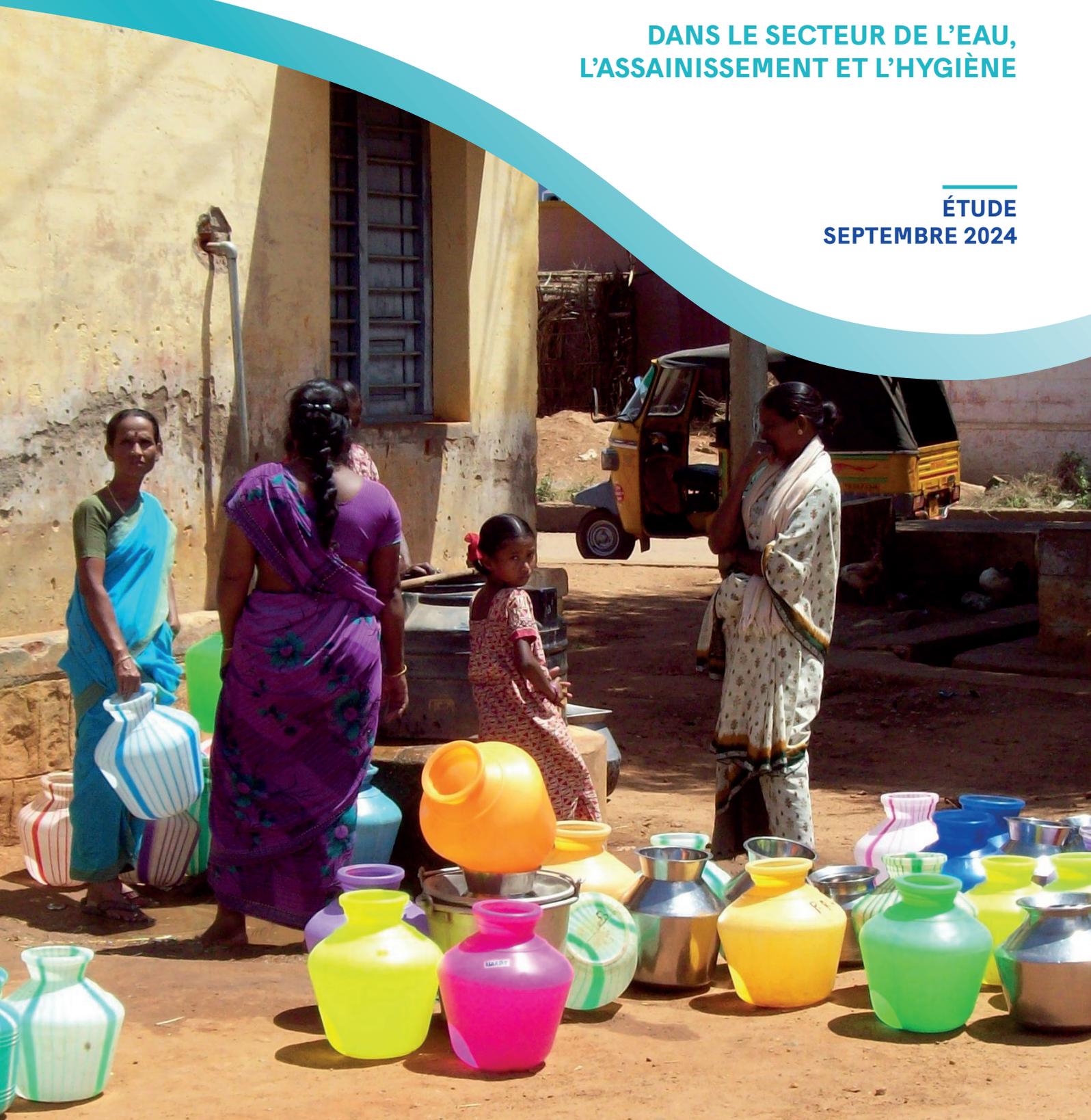


# LA CONTRIBUTION DES ONG FRANÇAISES À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

DANS LE SECTEUR DE L'EAU,  
L'ASSAINISSEMENT ET L'HYGIÈNE

ÉTUDE  
SEPTEMBRE 2024



# Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>INTRODUCTION</b>  | <b>3</b>  |
| <b>PANORAMA DES ONG DU SECTEUR DE L'EAH</b>                    | <b>4</b>  |
| Mission principale   | 4         |
| Types de projets   | 5         |
| Domaines d'intervention  | 6         |
| Ciblage géographique   | 7         |
| Bénéficiaires des actions                                      | 9         |
| Personnel des ONG de l'EAH                                     | 10        |
| Effets de la pandémie de COVID-19                              | 10        |
| Spécificités et plus-value des ONG de l'EAH                    | 11        |
| <b>FINANCEMENTS DES ONG DE L'EAH</b>                           | <b>12</b> |
| Mobilisation des fonds du secteur                              | 12        |
| Répartition des financements par bailleurs                     | 13        |
| Les obstacles rencontrés par les ONG en matière de financement | 15        |
| <b>RECOMMANDATIONS AUX BAILLEURS</b>                           | <b>16</b> |
| Trajectoires de financements                                   | 16        |
| Procédures et critères de financement                          | 17        |
| Sous-thématiques du secteur                                    | 18        |
| Dialogue et concertation entre acteurs du secteur              | 18        |
| <b>ANNEXES</b>   | <b>19</b> |



©GRET, projet Aïcha au Sénégal

# Introduction

## Objectif de l'étude

Cette étude dresse un panorama global de l'action des ONG françaises du secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH). Cet état des lieux présente la diversité des ONG composant le secteur, leurs domaines d'expertise, les projets menés, les terrains d'intervention et les sources de financements pour les projets EAH entre 2020 et 2022. En mettant en exergue la plus-value et les spécificités de l'action des ONG, ainsi que les contraintes auxquelles elles font face en matière de financement, cette synthèse propose des recommandations pour les bailleurs dans le domaine de l'EAH.

## Champs d'étude et définitions

L'étude s'intéresse aux organisations non-gouvernementales (ONG)<sup>1</sup> françaises actives dans le secteur de l'EAH, qu'il s'agisse de projets sectoriels ou de projets multisectoriels avec une composante EAH significative. Dans le cadre de cette analyse, le terme d'ONG se réfère uniquement aux associations françaises de loi 1901 actives dans le domaine de la coopération internationale, et ayant leur siège en France ou étant les branches françaises d'ONG internationales.

## Méthodologie

33 ONG ont répondu à un questionnaire d'enquête (voir la liste en annexe) et 10 d'entre elles ont participé à un entretien individuel. Un atelier de restitution pour mettre les constats et les recommandations en discussion a été organisé avec 10 ONG représentées. L'étude a par ailleurs été suivie par le groupe de travail « Politique de Développement et Financements » de la Coalition Eau.

Cette étude est une réédition. La précédente, publiée en 2019, portait sur la période 2015-2017. Les panels des deux éditions étant similaires, et les méthodologies étant les mêmes, des points de comparaison avec les analyses de la précédente étude seront mobilisés tout au long de cette synthèse.

La principale limite méthodologique de cette enquête réside dans le fait que les données ont été collectées sur la base du déclaratif des personnes répondant au questionnaire.

<sup>1</sup> Selon Philippe Ryfman, les éléments caractéristiques d'une ONG sont « une organisation de citoyens », avec une « forme juridique particulière », un « rapport particulier aux puissances publiques et privées », « la référence à des valeurs et à un engagement librement consenti », et enfin « le caractère transnational de son activité » (Les ONG. La Découverte, 2014).



©GRET, projet Aïcha au Sénégal

# Panorama des ONG du secteur de l'EAH

Parmi les 33 ONG constitutives du panel de cette étude, 26 sont des ONG de développement et 7 sont des ONG humanitaires. Sont inclus dans cette seconde catégorie les ONG intervenant en situation d'urgence et les ONG intervenant à la fois en contexte d'urgence et de développement.

## MISSION PRINCIPALE

**Une très large majorité des ONG répondantes déclare mettre en œuvre des projets de développement.**

Lors de l'édition précédente, 25 % des ONG du panel annonçaient avoir comme mission principale la protection de l'environnement et la gestion des ressources en eau.

Pour les années d'étude 2020-2021-2022, ce sont 42 % des ONG du panel qui déclarent cette mission parmi les trois principales pour leur structure.

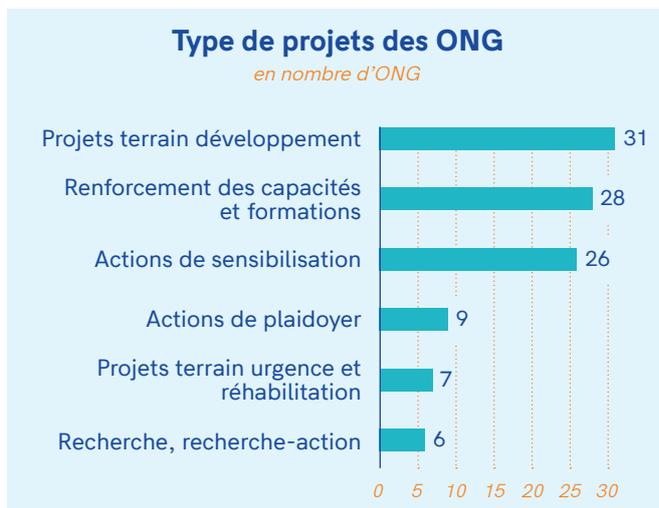
### Mission principale de l'ONG

*en nombre d'ONG - maximum 3 réponses par ONG*



## TYPES DE PROJETS

Les types de projets mis en place par les ONG de l'EAH sont divers. La quasi-totalité des structures déploient des projets terrain de développement, et la plupart mènent des actions de renforcement de capacités et des formations, ainsi que des actions de sensibilisation.



## DE TRÈS NOMBREUX PROJETS MENÉS

En 2022, les ONG du panel ont mené

**626**  
projets  
d'EAH

&

**487**  
projets  
multi-  
sectoriels\*

*\*avec une composante EAH significative.*

À noter que le questionnaire d'enquête ne propose pas de définition de « projet ». Les ONG ont donc été libres d'interpréter ce que recouvre la notion.

Ainsi, un programme complet peut être comptabilisé au même titre que la construction d'une seule infrastructure.

## LES ONG ET LA RECHERCHE

Les ONG participent activement à la production de connaissances dans le secteur de l'EAH. Ces publications peuvent prendre la forme de notes d'expertise, de documents de capitalisation, d'analyses ou encore d'articles, tant dans les médias spécialisés que dans les généralistes. De plus, certaines ONG proposent des formations pour les acteur·ices du secteur et/ou des formations académiques, et quelques-unes accompagnent des étudiant·es réalisant une thèse.



©Kynarou, village de Mallikundham, projet Salem en Inde

## DOMAINES D'INTERVENTION

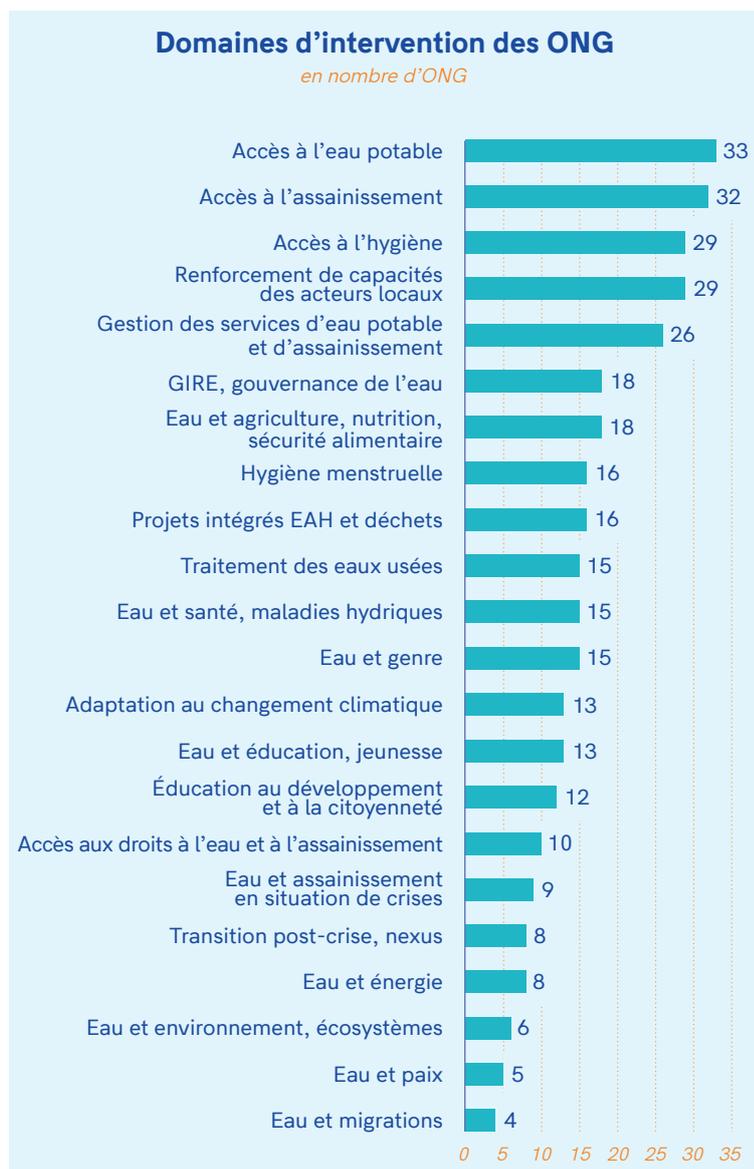
25 des 33 ONG du panel de cette étude sont des ONG multi-sectorielles, quand 8 d'entre elles sont spécialistes de l'EAH.

Les ONG françaises de l'EAH couvrent une grande diversité de compétences. **22 domaines d'intervention** sont comptabilisés.

Les 3 domaines d'intervention principaux sont l'accès à l'eau potable, l'accès à l'assainissement et l'accès à l'hygiène.

Par ailleurs, plus de 10 des domaines identifiés croisent plusieurs thématiques d'intervention, ce qui illustre le fait que les projets sont de plus en plus intégrés.

Enfin, une très grande majorité des ONG interviennent dans des domaines spécifiques pouvant être regroupés sous la notion de *soft WASH*. Ce terme englobe les activités de renforcement de capacités, de gouvernance des services et de la ressource, d'expertises, d'appui à la société civile et à la décentralisation, de participation citoyenne, de sensibilisation, de prévention, ou encore de formations.



## LA GESTION DE LA RESSOURCE DE PLUS EN PLUS INTEGRÉE AUX PROJETS

88 % des ONG du panel, soit 29 d'entre elles, affirment prendre de plus en plus en compte les enjeux liés à la gestion de la ressource en eau. Pour les structures ayant répondu positivement, les axes de prise en compte se matérialisent à travers :

- L'approche GIRE<sup>2</sup> et la gouvernance locale (participation citoyenne) ;
- La sensibilisation des populations et des partenaires ;
- Des actions de préservation de l'environnement ;
- La connaissance de la ressource et la recherche (hydrogéologues, thèses) ;
- La réutilisation et/ou le traitement des eaux ;
- La coordination, la répartition et l'optimisation des différents usages de l'eau ;
- L'atténuation des conflits (Sahel) grâce à la coopération transfrontalière.

« Votre ONG prend-t-elle de plus en plus en compte les enjeux liés à la gestion de la ressource en eau ? »



<sup>2</sup> Gestion Intégrée des Ressources en Eau, approche axée sur la gestion des bassins versants (mais déclinable à d'autres échelles) favorisant le développement et la gestion coordonnés des ressources en eau, du sol et des ressources associées, afin de maximiser les bénéfices économiques et sociaux équitablement et sans compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux. Définition du Global Water Partnership (GWP).

## CIBLAGE GÉOGRAPHIQUE

### Par pays

Les ONG du panel sont présentes dans **67 pays d'intervention** avec une priorité donnée aux pays les plus vulnérables. En effet, 32 pays d'intervention sont des PMA<sup>3</sup>, soit 48 % du total. Sur les 46 PMA recensés en 2021 selon la classification de l'ONU, 32 sont concernés par les actions des ONG françaises de l'EAH, soit **70 % de ces pays**.

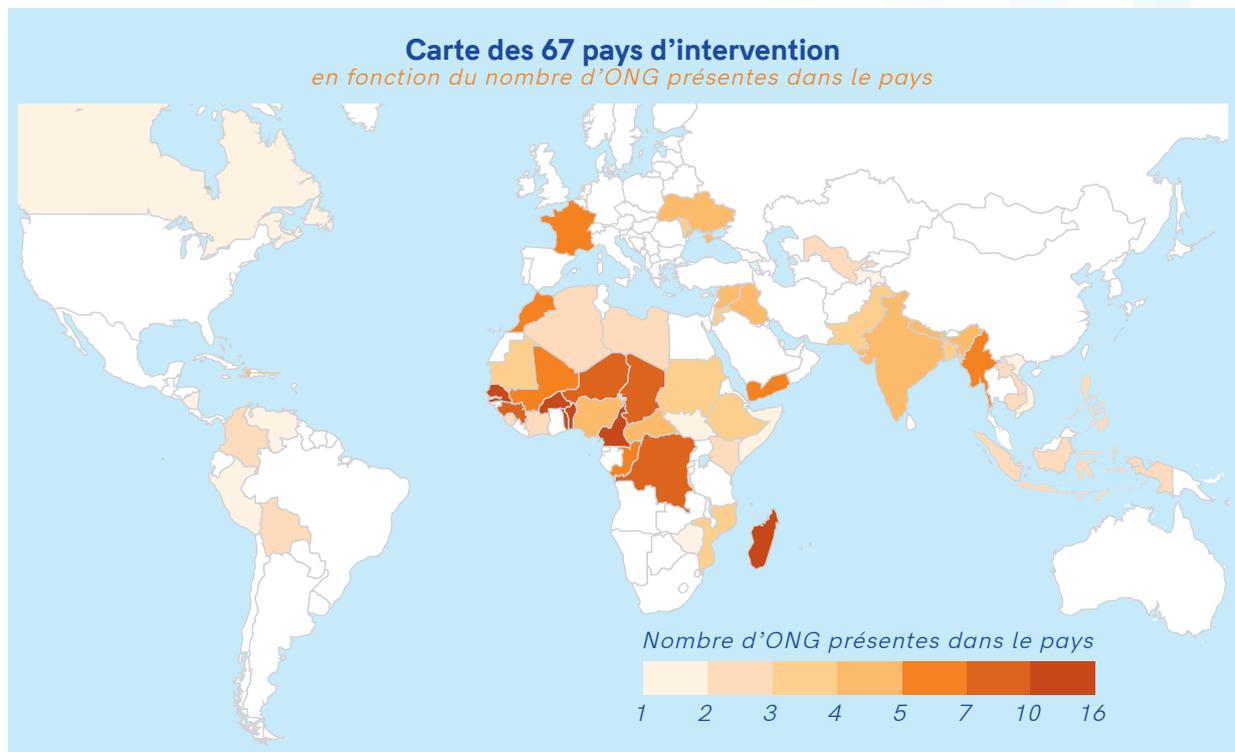
Les 10 pays avec le plus d'ONG françaises présentes sont des PMA africains, à l'exception du Cameroun (lequel est considéré comme un Pays à Revenu Intermédiaire) : Burkina Faso (16 ONG présentes), Madagascar (13), Sénégal (13), Togo (12), Bénin (11), Cameroun (10), Guinée (9), Tchad (8), République démocratique du Congo (7) et Niger (7).

**Le principal pays d'intervention hors d'Afrique est la France**, avec 6 ONG menant des projets sur le territoire. Au Moyen-Orient, le Liban et le Yémen, et en Asie, le Myanmar, sont les premiers pays de présence, avec 5 ONG françaises actives sur leur sol.

### DE PLUS EN PLUS D' ACTIONS EAH MENÉES EN FRANCE

6 ONG indiquent la France comme pays d'intervention, dont 3 depuis la pandémie COVID. Les actions menées pendant la crise sanitaire étaient principalement destinées aux populations vivant en situation de grande précarité (campements, bidonvilles, squats) : approvisionnement en eau, promotion de l'hygiène, nouveaux raccordements, réhabilitation d'infrastructures, distribution de kits d'hygiène. Au-delà de ces activités intégrées eau-santé en raison du COVID, les autres ONG actives en France mènent des activités de plaidoyer, de formation et d'expertise.

9 ONG additionnelles aux 6 prémentionnées déclarent agir en France à travers d'autres types d'activités : sensibilisation du grand public, éducation à la citoyenneté dans les établissements scolaires, participation à des conférences en tant qu'invité-es, ou encore diverses formations ponctuelles.



<sup>3</sup> Les Pays les Moins Avancés désignent les pays les plus en difficulté socioéconomiquement. Ce groupe a été créé en 1971 par le Conseil Economique et Social de l'ONU. L'inscription sur la liste proposée par les Nations unies et actualisée tous les 3 ans, est acceptée ou non par chaque gouvernement. Cumulant les problématiques structurelles, ces pays peinent à sortir de la pauvreté, et bénéficient ainsi d'un appui spécifique de la part de la communauté internationale (préférences commerciales, aide publique au développement, allègement de la dette, assistance, technique). Définition issue de l'article sur les PMA de Géoconfluences. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/pma-pays-les-moins-avances>.

## EFFETS DE LA CRISE DIPLOMATIQUE AU SAHEL

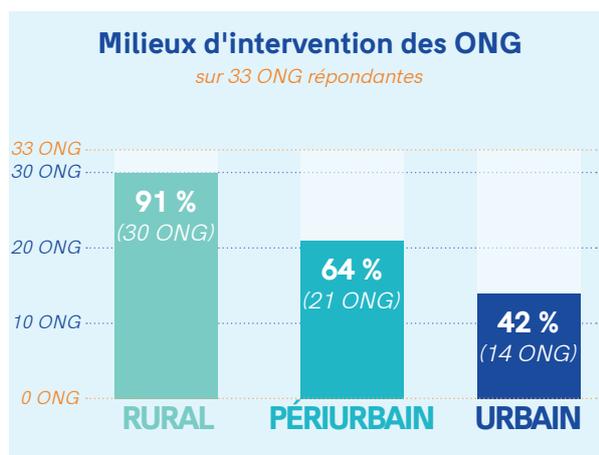
La décision de la France de suspendre les financements de l'aide au développement en direction de trois pays sahéliens (Mali, Burkina Faso, Niger) a affecté les ONG françaises de l'EAH qui intervenaient dans ces zones. Certaines ONG ont réussi à poursuivre leurs actions en remplaçant les financements publics français par le soutien d'autres bailleurs.

Cependant, plusieurs ONG se sont vues obligées de quitter ces territoires, dans la plupart des cas car la prolongation ou le renouvellement des projets était impossible. Certaines activités se sont arrêtées quand d'autres ont été adaptées en étant revues à la baisse pour compenser la rupture des financements français. Plusieurs personnes salariées localement ont été licenciées ou non reconduites dans leurs contrats. Enfin, ces 3 pays étant intégrés à plusieurs projets multi-pays, ils ont été exclus de ces derniers.

Certaines ONG internationales ont pu compenser les ruptures de financement en affectant le suivi des projets dans ces territoires à une autre branche nationale de leur structure.

### Par milieux d'intervention

Au-delà d'une analyse par pays, l'étude montre que **plus de 90 % des ONG du panel interviennent en zone rurale**. Dans ces localités, il est courant que seules les ONG françaises de l'EAH interviennent.



Par ailleurs, **les ONG humanitaires agissent dans des zones de conflits difficilement accessibles**. Il est courant de distinguer les ONG d'urgence de celles de développement, mais cette distinction comporte des limites importantes, puisque les ONG actives dans les contextes de crises humanitaires mènent également des projets de réhabilitation et de développement. De plus, certaines crises perdurent et se juxtaposent alors avec des situations de développement, et des situations de développement basculent en crises, sans que les ONG de développement présentes ne quittent ces territoires pour autant.

L'étude permet de constater une implantation dans la durée des ONG de développement sur leurs terrains d'intervention. Certaines travaillent sur des territoires depuis plus de 30 ans et connaissent ainsi extrêmement bien les différentes composantes de l'écosystème local.

Les principaux facteurs qui influencent le ciblage des pays et des zones d'intervention sont :

- L'**ancrage territorial et historique** de l'ONG qui lui confère une expertise sur le territoire ;
- L'**expression de besoins** de la part des populations qui se fait via les autorités locales et/ou traditionnelles, les institutions publiques, les partenaires des ONG ou des questionnaires d'enquête ;
- L'identification d'**enjeux croisés** dont l'ONG est spécialiste sur un même territoire, par exemple les zones épidémiques ou les situations sous-nutritionnelles ;
- La très faible présence, voire l'**absence, d'autres acteurs sur un territoire** ;
- La volonté de développer une **stratégie pays** et ainsi densifier les actions au sein d'un même pays ;
- La **disponibilité des financements** et/ou la réponse à des appels à projet ;
- La **répétition de crises** pour les ONG urgentistes.

## BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS

En additionnant les données fournies par les ONG, le nombre de bénéficiaires est estimé **entre 33 et 39 millions sur les 3 ans** de l'étude (2020-2021-2022), soit **entre 11 et 13 millions par an**. Toutefois, les définitions et les méthodologies de comptabilisation divergent au sein de chaque structure. Ce travail d'agrégation doit donc être appréhendé avec toutes les limites qu'il comporte.

Il est important de noter qu'une partie des projets dans le secteur l'EAH consiste à délivrer un service qui, par définition, bénéficie à toutes et tous. Ainsi, le ciblage des populations bénéficiaires se fait très rarement à l'échelle individuelle et/ou d'un ménage.

Pour autant, certaines populations sont priorisées par les ONG françaises de l'EAH :

- Les plus vulnérables, selon la définition du pays et/ou les retours des partenaires locaux ;
- Les populations vivant en zone rurale ou tout autre territoire isolé ;
- Les personnes déplacées internes ou réfugiées externes ;
- Les populations les plus en difficulté écono-miquement.

À noter que **l'approche communautaire est prépondérante**. De plus, le mandat de l'ONG peut également affiner le ciblage des interventions. Plusieurs structures priorisent par exemple les enfants et/ou les femmes. L'attention particulière que certaines structures portent aux minorités permet de mieux prendre en compte leurs besoins spécifiques, et *a minima*, de ne pas leur nuire.



©GRET, projet Aïcha au Sénégal

### PERCEPTION DES BÉNÉFICIAIRES ET DÉMARCHE DÉCOLONIALE

Les ONG portent une attention particulière à la perception des habitant·es et des pouvoirs locaux, afin que les projets menés soient adaptés et appropriés par les populations. Dans ce cadre, plusieurs actions sont menées par les ONG françaises :

- L'amélioration de la **localisation de l'aide** grâce au renforcement des partenaires ;
- Le **rééquilibrage des partenariats** pour plus d'équité et moins de verticalité dans les rapports ;
- Le **renforcement du personnel local** de l'ONG ;
- L'**approche communautaire** et la **bonne connaissance des terrains**.

### RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS

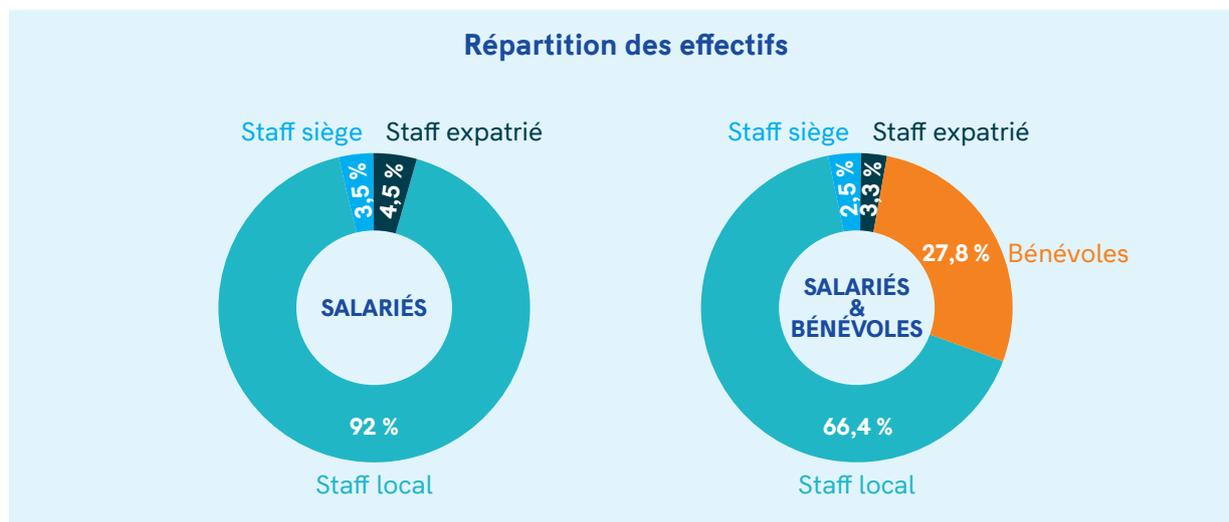
29 ONG du panel déclarent renforcer les capacités des acteurs locaux en charge des services publics. Les ONG déclarent que la pérennisation et la durabilité des projets sont renforcées grâce à :

- La création et la préservation des **liens avec l'État et les agents techniques locaux** ;
- La **formation et le renforcement de capacités** des collectivités territoriales ;
- Une **meilleure gestion de la ressource en eau** ;
- L'intégration mesurée du privé pour pallier les difficultés de gestion à long terme, tout en **préservant le droit de regard et de contrôle des collectivités locales**.

## PERSONNEL DES ONG DE L'EAH

Plus de 90 % du personnel salarié est local. Les personnes salariées au siège représentent la part minoritaire des effectifs totaux. Les ONG ont en

outre la particularité de compter sur l'implication de **bénévoles**, lesquels représentent plus d'un quart des effectifs totaux.



## EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

10 ONG du panel ont débloqué des fonds d'urgence en réponse à la crise sanitaire. Les bailleurs de ces projets spécifiques sont multiples : l'AFD, certaines agences de l'eau, des collectivités territoriales, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, le Centre de Crise et de Soutien, des fonds européens, USAID, OCHA, et enfin quelques fonds privés.

L'analyse de cette période met en lumière qu'il **ne semble pas y avoir eu de baisse d'activité des ONG du secteur**. Certaines ont ralenti la mise en œuvre de leurs projets, quand d'autres les ont étoffés avec des distributions de kits d'hygiène par exemple.

Cette pandémie a mis en exergue certaines qualités des ONG françaises de l'EAH :

- Leur **réactivité** et leur **capacité d'adaptation** se matérialisant par la distribution de matériel, la production de documentation, la sensibilisation et la promotion des règles d'hygiène, ou encore des formations ;

- Leur **expertise** pour l'hygiène dans les pays d'intervention ;
- Leur **coordination** et leur **complémentarité** à travers plusieurs projets en consortium pour répondre à la pandémie.

Dans les terrains d'intervention préexistants à la pandémie, cette crise sanitaire semble avoir renforcé la légitimité et la confiance envers les ONG de la part des populations et des acteurs locaux, qui se sont souvent tournés vers les ONG de l'EAH pour les accompagner dans la lutte contre la pandémie.

Enfin, le COVID a également fait naître de nouvelles activités des ONG du secteur sur le territoire français, afin d'apporter des solutions d'accès à l'eau et à l'hygiène auprès de personnes vivant en situation de précarité ou d'exclusion.

## SPÉCIFICITÉS ET PLUS-VALUE DES ONG DE L'EAH

Les ONG françaises, fortes de leurs spécificités, représentent une réelle plus-value pour la coopération internationale dans le secteur de l'EAH :

- ▶ **Des interventions concrètes pour l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans de nombreux pays ;**
- ▶ **Une capacité à intervenir en particulier dans les PMA et les situations de fragilité** et particulièrement en zone rurale où les ONG de l'EAH sont parfois les **seuls acteurs présents auprès des populations isolées** (montagnes, zones de front, etc.) ;
- ▶ **Des solutions adaptées aux besoins des populations, avec une préoccupation particulière pour les plus vulnérables** et des réponses de plus en plus **intégrées** (en lien avec la sécurité alimentaire, les déchets, l'énergie, l'agriculture, la santé, etc.) et prenant en compte la gestion de la ressource et le genre ;
- ▶ **Une rapidité et une réactivité dans des contextes de crises humanitaires** aiguës et chroniques et dans les zones instables et difficiles d'accès, ainsi qu'**un rôle clé dans la transition et la stabilisation** de situations de crises (atténuation des conflits, premières actions de développement, etc.) ;
- ▶ **Une connaissance fine du contexte d'intervention** grâce à une présence de longue date, des échanges avec les populations et **des équipes locales et internationales expérimentées ;**
- ▶ **Une expertise technique et une diversité de structures aux approches et aux tailles variées** permettant une **complémentarité**, ainsi qu'une **capacité d'innovation et d'expérimentation** de solutions en lien avec la recherche ;
- ▶ **Des solutions durables grâce à une bonne gestion des services** (recherche de modèles organisationnels et économiques pérennes), ainsi que **la transmission de compétences, la sensibilisation** des décideurs politiques et des usagers, et **la formation** (comités d'usagers, services publics, techniciens, etc.) afin de rendre **les projets indépendants ;**
- ▶ **La création et/ou le renforcement de liens entre les acteurs locaux**, grâce à une approche participative, des solutions appropriables par les populations et l'appui à la gouvernance locale ;
- ▶ **Un appui et un conseil aux collectivités territoriales françaises** dans le cadre de la coopération décentralisée et la promotion du 1 % solidaire ;
- ▶ **Une approche partenariale** mobilisée pour la réussite des projets avec des acteurs privés (bailleurs et opérateurs), des acteurs publics (collectivités, partenaires locaux, etc.) et d'autres ONG ;
- ▶ **Une source d'emploi non négligeable** en France et à l'international ;
- ▶ **Un acteur essentiel de la mobilisation politique, du renforcement et de la coordination des sociétés civiles, et de la mobilisation associative bénévole** dans des initiatives solidaires, à toutes les échelles.



# Financements des ONG de l'EAH

## MOBILISATION DES FONDS DU SECTEUR

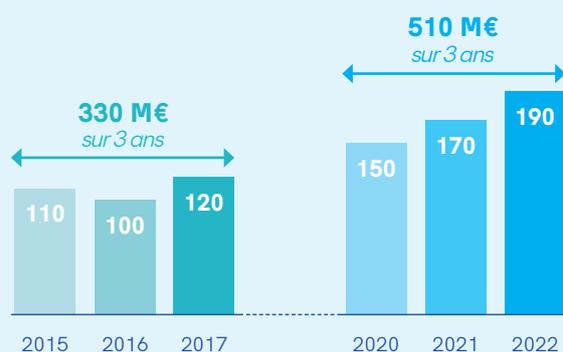
### Par année

Sur les 3 années d'étude, les financements reçus par les ONG françaises de l'EAH s'élèvent à **510 millions d'euros**, soit **170 millions d'euros en moyenne par an**. L'augmentation annuelle sur cette période est d'environ 20 millions d'euros.

À titre comparatif, de 2015 à 2017, les ONG mobilisaient environ 110 millions d'euros par an, et seulement 78 millions d'euros par an entre 2009 et 2011.

### Financements totaux par année

en millions d'€



### Par type d'ONG

Il ressort que **les ONG humanitaires mobilisent plus de 80 % des fonds totaux** sur les 3 années d'étude, soit 417 millions d'euros. C'est légèrement plus qu'en 2017 (77 %). Ceci s'explique par la capacité des ONG humanitaires à mobiliser des fonds multilatéraux pour les crises.

2 ONG humanitaires font particulièrement augmenter le montant des financements totaux avec plus de 50 millions d'euros dédiés aux projets d'EAH par an. La première ONG de développement, en termes de budget annuel pour le secteur, affecte en moyenne plus de 8 millions d'euros par an aux projets EAH qu'elle réalise.

### Mobilisation des fonds

par type d'ONG - en millions d'€



### Nombre d'ONG

par budget EAH moyen annuel

| Taille de l'ONG (budget total EAH)               | Nombre d'ONG |
|--|--------------|
| Budget supérieur à <b>50 millions d'euros</b>    | 2            |
| Budget entre <b>8 et 10 millions d'euros</b>     | 2            |
| Budget entre <b>1 et 6 millions d'euros</b>      | 8            |
| Budget entre <b>500 000 et 1 million d'euros</b> | 5            |
| Budget inférieur à <b>500 000 euros</b>          | 16           |

## RÉPARTITION DES FINANCEMENTS PAR BAILLEURS

La première source de financement pour les ONG françaises du secteur sont les bailleurs bilatéraux non français avec presque 65 millions d'euros annuels en moyenne dédiés aux projets EAH. Ces bailleurs étaient la troisième source de financement en 2017 (avec environ 23 millions d'euros dédiés à l'EAH).

Sur les 6 ONG bénéficiant le plus de financements bilatéraux non français, 4 sont des ONG humanitaires, et 5 d'entre elles bénéficient de contributions importantes des États-Unis (USAID), qui sont le plus grand contributeur financier pour les actions des ONG françaises de l'EAH. Parmi les autres agences de développement étrangères contribuant le plus, on trouve le Royaume-Uni (DfID/ FCDO), la Suède (SIDA), la Suisse (DDC) et l'Allemagne (GIZ).

Tous les types de bailleurs ont augmenté les montants dédiés aux projets EAH. L'État français, bien qu'il ait doublé son montant dédié au secteur, est le quatrième contributeur pour les ONG de l'EAH, ce qui les conduit à dépendre davantage des financements multilatéraux (ONU et UE) et bilatéraux non français.

La coopération décentralisée, à travers les lois Oudin-Santini et Thiollière, est la cinquième source de financement et la plus répandue : **75 % des ONG du panel perçoivent des financements des agences de l'eau et des collectivités territoriales.**

Enfin, les partenaires locaux, absents des sources de financement de l'édition précédente, voient leurs contributions aux projets d'EAH dépasser celles des banques régionales et multilatérales de développement.

### Répartition des sources de financements

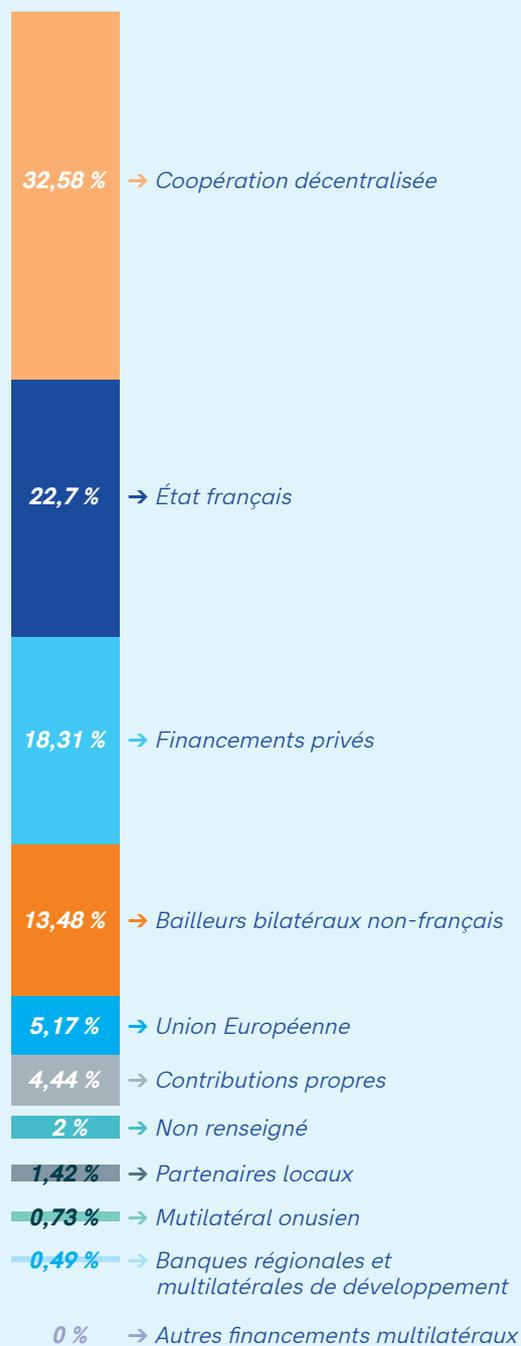
en millions d'euros

| Sources de financement  | Montant 2017 | Montant Moyenne 2020 2021 2022 |
|---|--------------|--------------------------------|
| ● Bailleurs bilatéraux non français                             | 23,3         | 64,7                           |
| ● Union Européenne  | 26,4         | 38,7                           |
| ● Multilatéral onusien (UNICEF,...)                             | 24,1         | 23,6                           |
| ● État français (AFD, Centre de crise..)                        | 9,1          | 20                             |
| ● Coopération décentralisée (Loi Oudin-Santini, Loi Thiollière) | 8,0          | 10,3                           |
| ● Contributions propres   | 5,0          | 3                              |
| ● Financements privés (fondations, entreprises..)               | 4,7          | 7                              |
| ● Autres financements multilatéraux                             | 3,9          | 0,3                            |
| ● Banques régionales et multilatérales de développement         | 0,3          | 0,1                            |
| ● Non renseigné   | 13,9         | 1                              |
| ● Partenaires locaux  | /            | 0,4                            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>118,7</b> | <b>169,1</b>                   |

## Répartition des financements reçus par type de bailleur

### POUR LES ONG DE DÉVELOPPEMENT

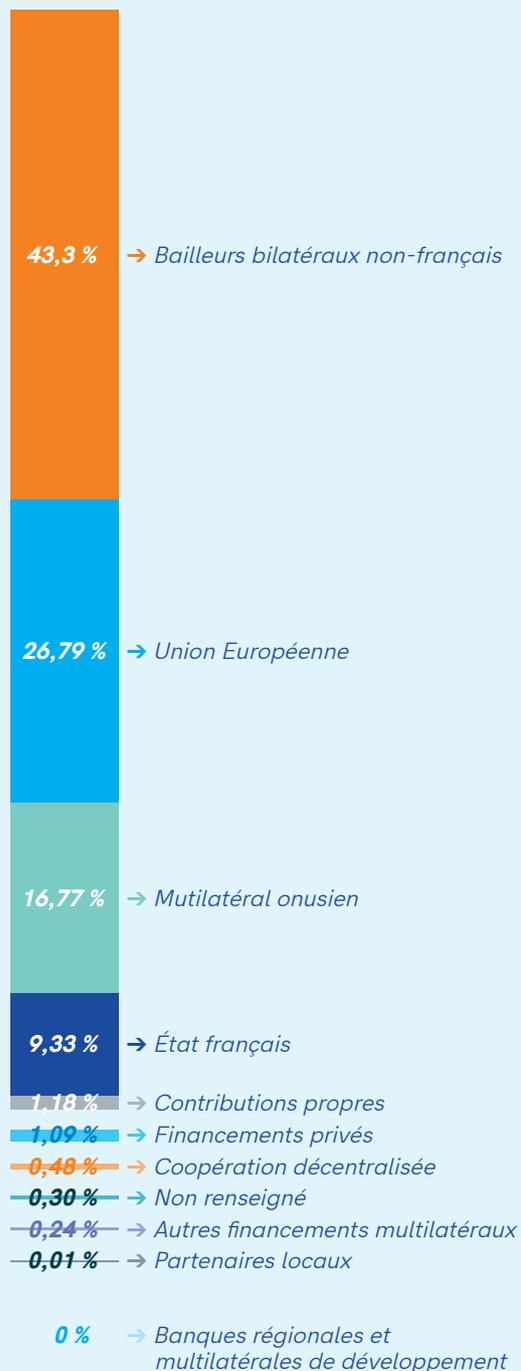
Moyenne annuelle sur 2020-2021-2022, en %



## Répartition des financements reçus par type de bailleur

### POUR LES ONG HUMANITAIRES

Moyenne annuelle sur 2020-2021-2022, en %



## LES OBSTACLES RENCONTRÉS PAR LES ONG EN MATIÈRE DE FINANCEMENT

Les contraintes fixées par les bailleurs influencent grandement l'action des ONG, parfois au détriment de la durabilité et de la bonne réalisation des projets. L'étude fait notamment ressortir :

- **Un manque de financement de certains sous-secteurs et activités d'EAH** : assainissement, hygiène, gestion de la ressource en eau, maintenance, création de services publics, *soft WASH*, ou encore durabilité ;
- **Un manque de prise en charge des frais indirects et des dépenses pré et post projets**, comme l'étude préalable et le suivi post-projet, qui altère la durabilité et la cohérence des interventions sur une même zone géographique ;
- **Des exigences administratives lourdes**, avec notamment l'augmentation des exigences de *reporting* et de conformité, en parallèle de montants plafonds contraignant les frais de ressources humaines, qui limitent la capacité d'action de beaucoup de structures ;
- **Un sous-financement systémique de la WASH humanitaire**<sup>4</sup> de 70 % et une priorisation de la *survival WASH*<sup>5</sup> des bailleurs multilatéraux qui limite l'accès à certains financements pour d'autres projets ;
- **Des géographies difficiles à financer**, notamment les zones rouges et les crises oubliées, mais aussi les milieux ruraux, alors même que les ONG sont souvent les seules capables d'accéder à ces territoires ;
- **Des financements principalement pensés sur le court terme et des renouvellements peu fluides** empêchant une perspective long terme dans les interventions qui nuit à l'appropriation des projets et à leur durabilité ;
- **Un manque de financements pour les réponses intégrées** entre l'eau et d'autres secteurs, ce qui contraint les ONG à avoir une approche en silo, alors que les terrains d'intervention nécessitent des réponses systémiques ;
- **Une mauvaise articulation entre les situations dites d'urgence et celles de développement** qui ne permet pas de rendre effectif ce nexus et porte préjudice aux bénéficiaires en ralentissant la mise en œuvre de solutions. Certaines activités en zones de crise nécessitent d'être financées par des bailleurs de développement ;
- **Des appels à projets proposant des délais trop courts et de mauvaises adaptations aux besoins** des territoires ;
- **Une difficulté d'accès aux gros financements pour les structures de taille moyenne** à cause du temps et des ressources humaines à dédier au montage administratif, quand bien même ces structures sont aptes à mener les projets concernés ;
- **Des contraintes en matière de cofinancement** qui peuvent mettre en concurrence les ONG, notamment dans le cadre de demandes de cofinancements élevés de la part d'une collectivité de bassin de l'agence de l'eau financeuse, qui obligent les ONG à concentrer leurs recherches de financements auprès des mêmes grandes villes.

<sup>4</sup> Pour en savoir plus sur le sous-financement de la WASH humanitaire, consulter le site de la *WASH Roadmap* : <https://www.washroadmap.org/>

<sup>5</sup> Réponses humanitaires suffisantes pour la survie des personnes vivant dans des contextes de fragilité, de conflit et de violence. Définition issue de l'appel à l'action de l'initiative 4.3 de la *WASH Roadmap* : [https://www.washroadmap.org/uploads/1/3/8/8/138810292/cta\\_fr.pdf](https://www.washroadmap.org/uploads/1/3/8/8/138810292/cta_fr.pdf)

# Recommandations aux bailleurs

## TRAJECTOIRES DE FINANCEMENTS

- ▶ **Respecter les engagements de la France en matière de financements pour la solidarité internationale** inscrits dans la LOP-DSLIM de 2021<sup>6</sup> et la stratégie humanitaire 2023-2027, et **mettre en place le cadre de transparence et de redevabilité** prévu par la loi. La coupe budgétaire dans l'APD française, annoncée début 2024, va à l'encontre de la loi.
- ▶ **Allouer 50 % de l'APD<sup>7</sup> aux secteurs sociaux de base, dont l'eau et l'assainissement**, qui est reconnu comme un secteur prioritaire de l'aide selon la LOP-DSLIM.
- ▶ **Allouer 50 % de l'APD aux PMA** afin de prioriser ces pays cumulant les vulnérabilités. Les financements doivent **se concentrer sous forme de dons** pour cibler les populations ayant les plus forts besoins en eau et assainissement, **y compris pour les pays à faible revenu** considérés par le FMI et la Banque mondiale comme à risque modéré ou élevé de surendettement.
- ▶ **Augmenter les financements de l'aide au développement transitant par les ONG pour l'EAH et garantir l'effectivité du droit d'initiative<sup>8</sup>** reconnu dans la LOP-DSLIM.
- ▶ **Garder accessibles les financements dans tous les pays**, y compris dans les « zones rouges » et les crises oubliées<sup>9</sup>. Le rôle et l'expertise des ONG sont primordiaux dans ces territoires car la confiance et le soutien qu'elles apportent aux opérateurs locaux constituent **la meilleure opportunité pour un développement durable**. Par ailleurs, la France doit **mettre un terme à la doctrine de suspension des financements des OSC au Sahel**. Ce moyen de pression sur d'autres gouvernements est une instrumentalisation de l'aide qui porte préjudice aux populations vulnérables et va à l'encontre des engagements pris par la France à l'international.
- ▶ **Soutenir la localisation de l'aide à travers un appui accru aux OSC locales**, tout en **refusant la mise en concurrence des ONG internationales et locales**. La localisation de l'aide étant une évolution des rapports entre acteurs, les bailleurs doivent accompagner la réflexion sur cet enjeu en **favorisant les partenariats** qui renforcent les dynamiques de transmission et de partage.

6 Loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. Pour des recommandations plus détaillées, se référer à la note de positionnement « *Solidarité internationale : pour répondre aux défis mondiaux, refuser l'instrumentalisation* », publiée par Coordination Sud en mai 2024. <https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Note-de-position-Instrumentalisation2024-web.pdf>

7 Pour des recommandations plus détaillées, se référer à la note de positionnement « *Pour une aide au développement française tenant ses promesses* », publiée par Coordination Sud en partenariat avec la Coalition Eau en juillet 2023. [https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Policy-brief-pret-don.VF\\_-1.pdf](https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Policy-brief-pret-don.VF_-1.pdf)

8 Pour des recommandations plus détaillées, se référer à la note de positionnement « *Soutenir le droit d'initiative des OSC* », publiée par Coordination Sud en septembre 2022. <https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Plaidoyer-droit-initiativeBD.pdf>

9 Selon l'Union Européenne, une « crise oubliée » est une crise humanitaire grave et longue dans laquelle l'aide internationale apportée est insuffisante, voire nulle. Elle peut provenir de conflits persistants ou de l'effet cumulé des risques naturels récurrents (ou d'une combinaison des deux). L'évaluation des crises oubliées est fondée sur : les risques, la gravité de la crise, la couverture médiatique, le niveau d'aide humanitaire par habitant, et une évaluation qualitative.

## PROCÉDURES ET CRITÈRES DE FINANCEMENT

- ▶ **Mieux financer les frais indirects et les dépenses pré et post projet**, afin d'assurer une **meilleure cohérence** dans les interventions sur une même zone géographique, et de permettre aux structures financées de mieux **répondre aux exigences** de conformité et de cofinancements. De plus, la durabilité des projets ne sera que renforcée par une meilleure prise en charge de ces coûts, notamment **la phase d'étude et le suivi post-projet qui sont très rarement, voire quasiment jamais, financés**.
- ▶ **Simplifier les exigences administratives** qui sont souvent lourdes et difficilement soutenables comme les **règles de cofinancements**, des *reportings* aux formats différents ou trop chronophages, ou encore la demande récente par les autorités françaises de criblage des bénéficiaires. Les **ressources nécessaires pour se conformer et répondre à ces exigences sont peu ou pas assez financées**, ce qui accentue la charge de travail et la pression sur les équipes.
- ▶ **Revoir les calendriers des financements et des processus d'instruction et de décaissement**. Les financements de solidarité internationale doivent être **systematiquement pluriannuels** afin d'accroître la durabilité des projets. Il est également primordial que les bailleurs **respectent la temporalité annoncée pour le traitement des dossiers**, car un délai allongé entrave la mise en œuvre, voire la réalisation, des projets. De plus, **les tranches de décaissement doivent s'adapter à la taille et à la trésorerie des ONG**, afin d'éviter que des restes à charge trop conséquents empêchent les petites et moyennes structures de se positionner sur certains financements. Enfin, les **délais de renouvellements doivent être réduits** car l'interruption des interventions entre deux projets a **des impacts sociaux et écologiques néfastes** (licenciements, rachat de matériel, rapatriement et redéploiement en avion, etc.).
- ▶ **Faciliter les ajustements financiers et techniques en cours de projet** en révisant la répartition budgétaire selon les besoins afin de **répondre et de s'adapter aux changements imprévisibles** (inflation, changement du taux de change, etc.), et en **acceptant de revoir certains aspects techniques** pour permettre de mieux servir la finalité du projet.
- ▶ **Développer des guichets adaptés à la diversité des OSC** pour soutenir tous types de projets, y compris ceux de petite et moyenne taille, et **adapter les exigences administratives**.

## SOUS-THÉMATIQUES DU SECTEUR

- ▶ **Augmenter les financements pour certaines sous-thématiques du secteur** comme la **gestion de la ressource** en eau, l'**assainissement** et l'**hygiène**, la **réhabilitation** et la **pérennisation** des services ou de l'accès à l'EAH (et non uniquement la construction d'infrastructures), ainsi que les **activités soft**. La nécessité d'intégrer certaines thématiques émergentes **ne doit pas être un critère obligatoire** (et donc excluant) pour les appels à projets des bailleurs, mais plutôt l'occasion de renforcer les ONG sur ces sujets.
- ▶ **Favoriser les approches intégrées et transversales** afin de **limiter les projets en silos** et mieux financer les projets multisectoriels. Cette approche **renforce la cohérence des interventions** grâce aux liens forts entre l'eau et les autres secteurs sociaux de base, mais aussi le genre, l'énergie, la sécurité alimentaire ou encore les effets du changement climatique.
- ▶ **Mieux articuler les phases d'urgence et de développement** grâce à un **meilleur financement des périodes de transition** et l'**adaptation des mécanismes financiers** des bailleurs lorsque les contextes de crise et de développement se superposent.

## DIALOGUE ET CONCERTATION ENTRE ACTEURS DU SECTEUR

- ▶ **Intensifier les échanges entre bailleurs** pour gagner en efficacité collective et mieux **se coordonner**, notamment entre les bailleurs de développement et les bailleurs humanitaires, afin d'**assurer la continuité des interventions** des ONG de l'EAH sur les terrains pour **limiter les conséquences sociales, écologiques et techniques** des périodes d'interruption.
- ▶ **Accroître la concertation avec et entre les structures porteuses de projet** à travers des espaces de dialogue stratégique bailleurs-OSC, et des **échanges en amont des appels à projets**, afin de mieux prendre en compte les besoins des territoires ciblés. De plus, offrir des **espaces de dialogue entre les porteurs de projets** serait l'occasion de promouvoir des pratiques et de favoriser l'apprentissage.
- ▶ **Soutenir le développement des mécanismes de coopération décentralisée** en promouvant davantage le système « **1 % solidaire pour l'eau** », qui est un dispositif innovant s'appuyant sur une relation forte de territoire à territoire et garant d'une plus grande prise en compte des spécificités locales. **Le rôle et l'apport des OSC en tant que partenaires opérationnels** dans ce cadre doivent être reconnus (mobilisation de collectivités, expertise technique, portage de projets pilotes innovants, connaissance historique fine de la zone d'intervention et des acteurs...).

# Annexes

## LISTES DES ONG AYANT CONTRIBUÉ À L'ÉTUDE

*\* ONG ayant réalisé un entretien individuel*

### A.

ACAD - Association de coopération entre acteurs du développement

Action Contre la Faim \*

Afrique 70

Aquassistance

### B.

Better With Water

Blue Energy

### C.

CARE France \*

CIEDEL – Centre international d'études pour le développement local

Coalition Eau

### E.

EAST – Eau agriculture santé en milieu tropical

Eau Sans Frontières Internationale

Electriciens Sans Frontières

Experts-Solidaires

### G.

GADD – Groupement d'appui pour le développement durable

GRET \*

### H.

HAMAP-Humanitaire \*

HSF – Hydraulique sans frontière

### I.

ICD-Afrique – Institut de coopération pour le développement en Afrique

ID – Initiative développement \*

Inter Aide \*

### K.

Kynarou

### L.

La Goutte d'Ô

Le Partenariat

Les Puits du Désert

### M.

Migrations et développement

Morija \*

### O.

ORME – L'occasion de reprendre mon élan

### P.

PUI – Première urgence internationale

### S.

SEVES – Systèmes économiquement viables pour l'eau aux Suds \*

Solidarité Eau Europe

Secours Islamique France \*

Solidarités International \*

### T.

Triangle Génération Humanitaire

Synthèse réalisée avec le soutien financier de l'Agence française de développement, de l'Office français pour la biodiversité et des ONG membres de la Coalition Eau. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel des bailleurs ayant apporté leur soutien financier.



La Coalition Eau est le mouvement des ONG françaises engagées pour les droits humains à l'eau et à l'assainissement et pour l'eau bien commun.

Sont membres de la Coalition Eau :

ACAD  
Action Contre la Faim  
Better With Water  
BlueEnergy  
CRID  
4D  
Dédale  
Dynam'eau  
EAST  
Eau Sans Frontières Internationale  
Experts Solidaires  
GRDR  
GRET  
Guinée 44  
Hamap-Humanitaire

Human Dignity  
Hydraulique Sans Frontières  
Initiative Développement  
Kynarou  
Morija  
Première Urgence Internationale  
Secours Catholique - Caritas France  
Secours Islamique France  
SEVES  
Sillages  
Solidarité Eau Europe  
Solidarités International  
WECF  
Wikiwater



[www.coalition-eau.org](http://www.coalition-eau.org)

c/o GRET - Cité du Développement Durable  
Campus du jardin d'agronomie tropicale  
45 bis avenue de la Belle Gabrielle  
94 736 Nogent sur Marne cedex - France  
Tél. : +33 (0)1 70 91 92 00  
Mail : [contact@coalition-eau.org](mailto:contact@coalition-eau.org)